



Le Rapide

De la Beaurivage
Municipalité de Saint-Gilles

Vendredi, le 30 janvier 2026

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024,
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET DES AUTRES DOCUMENTS CONNEXES EXIGÉS**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné greffier-trésorier de la municipalité :

QUE, le rapport financier pour l'année 2024, le rapport du vérificateur externe le concernant ainsi que les autres documents connexes exigés par la Loi seront déposés lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, en date du 9 février 2026 à 20 h.

Cet avis public est donné conformément aux dispositions des articles 176.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 30^e jour de janvier 2026

Raynald Martel, greffier-trésorier